



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E125823

VALABLE JUSQU'AU 03/05/2025

ÉDITÉ LE 20/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/11/2013

Forme juridique : SASU

Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM

Siret : 797 907 888 00029

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 4026816

Assurance Responsabilité Travaux :

ABEILLE IARD & SANTE 77317831

Assurance Responsabilité Civile :

ABEILLE IARD & SANTE 77317831

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2023

Raison sociale : PARIZELLE GIOVANNI

12 ROUTE DE JANDUN
LE BOIS JACQUEMART
08430 MONDIGNY

Téléphone : 03 24 22 49 57

Portable : 06 49 49 56 99

Fax :

Site Internet : www.giovanparizelle.com

E-mail : couverture@giovanparizelle.com

Responsabilité légale :

PARIZELLE GIOVANNI DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 10

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	11/04/2023
3132	Ardoises (Technicité confirmée) Mention RGE	11/04/2023
3181	Couverture en plaques nervurées ou ondulées Mention RGE	11/04/2023
3811	Parois en bardages simples (Technicité courante) Mention RGE	09/03/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE REIMS
9 RUE ROLAND COFFIGNOT
51100 REIMS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.